

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 546

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le but affiché de cet alinéa 10 est de permettre à la femme qui auto conserve ses ovocytes de les donner. Compte tenu de la situation actuelle de pénurie d'ovocytes, la femme risque de subir des pressions de la part des couples en attente d'ovocytes, pressions qui à terme pourraient être financières.